

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Performance Sportive mention Aviron - site du CREPS

Le métier

Le titulaire du DESJEPS mention aviron exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique.

Le DESJEPS mention aviron confère à son titulaire les compétences pour :

- préparer un projet stratégique de performance
- piloter un système d'entraînement
- diriger un projet sportif
- évaluer un système d'entraînement
- organiser des actions de formation de formateurs

Il peut être également amené à exercer auprès de tous les publics.

L'intervention de ce professionnel relève d'une délégation de responsabilité émanant d'instances décisionnelles auprès desquelles il rend compte périodiquement des actions entreprises. Dans le cadre de cette délégation, il agit de manière autonome.

Où exerce-t-il ?

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française d'Aviron ou de Comités (Régionaux et Départementaux) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique et à l'encadrement de l'aviron
- être titulaire d'une attestation de 100m nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
 - être capable de ramer de manière autonome en skiff (niveau aviron d'or)
 - être capable de conduire une séance pédagogique d'animation en aviron pour tout public
 - être capable d'entraîner une équipe évoluant au niveau national
- satisfaire aux épreuves de sélection

Contenu des épreuves de sélection

- épreuve écrite de connaissances générales de l'aviron à partir d'une vidéo (2 heures)
- épreuve orale d'analyse vidéo (1 heure)

La formation

Contenus :

- la performance en aviron : la physiologie de l'effort, l'entraînement et la performance en aviron, la musculation, le suivi d'un athlète de haut niveau, la psychologie du rameur,
- la gestion d'une structure en aviron : la réglementation du sport, du travail, la gestion de personnel, le projet de la structure, les financements, les partenaires,
- sécurité : permis bateau, gestion de la sécurité au sol et sur l'eau (mer et rivière).

La formation se déroule en alternance :

- environ une semaine par mois de cours au CREPS ou dans un pôle France de la FFA, du lundi à 14h00 au vendredi à 12h00 – 35h00 de cours par semaine (14 semaines de formation au total),
- le reste du temps en structure, sous la responsabilité d'un tuteur si le stagiaire n'a pas de diplôme professionnel (BEES, DEJEPS ou BPJEPS Aviron).

* Sous réserve d'habilitation par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes





Certification

Délivrée par le ministère chargé des sports
Diplôme professionnel de niveau II

Calendrier de la formation

| Inscription avant le | Epreuves de sélection | Positionnement | Début de la formation | Fin de la formation | Effectif | Evaluation | Durée stage | Durée en centre |
|----------------------|-----------------------|----------------|-----------------------|---------------------|----------|---------------|-------------|-----------------|
| 10.09.17 | 10 et 11.10.17 | 11 et 12.10.17 | 13.11.17 | 01.12.18 | 15 | certification | 980 h | 490 h |

Coût de la formation - tarifs révisables au 1^{er} septembre 2017

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros

Frais forfaitaires de positionnement

98.00 euros

Frais pédagogiques 6 860.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

Financer sa formation

Les candidats peuvent bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques dans le cadre des aides à la formation professionnelle et/ou éventuellement d'une rémunération, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ?

Site Internet : www.formationssportauvergne.com

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Demandeurs d'emploi** : Pôle emploi
- **Licenciés d'un club** : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur
- **Résidents en Auvergne** : CREPS Vichy - Auvergne pour les aides accordées par le Conseil Régional d'Auvergne et pour les candidats en situation de formation initiale.

VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.
Se renseigner à la DDJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.

S'informer, s'inscrire

Le dossier d'information et la fiche d'inscription sont à télécharger sur le site Internet du CREPS VICHY AUVERGNE.

Le dossier d'inscription sera adressé au CREPS Vichy - Auvergne :
2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez l'établissement au 04 70 59 85 60. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Ophélie SIMON - Tél. 04 70 59 52 91
E-mail : ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr